

## ***Le Périnée***

# ***Le choix des outils thérapeutiques dans les troubles de la statique pelvienne***

Formation organisée par le Collège de Gynécologie Médicale du Sud-Est  
Sous l'égide du Collège de Gynécologie de Bordeaux et du Sud-Ouest

**Samedi 21 mars 2020 de 14h à 17h**

---

Hôtel Royal Riviera • 3 avenue Jean Monnet • 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat

## P R O G R A M M E

*Session valorisable au titre du DPC sous réserve de sa publication*

<b>14h00</b>	Accueil des participants Présentation du programme et des intervenants Recueil des attentes	
<b>14h30</b>	Rééducation et prolapsus	Juliette HARIS, Mouans-Sartoux <i>(kinésithérapeute)</i>
<b>15h00</b>	La place du pessaire	Dr Denis SAVARY, Arcachon
<b>15h30</b>	La chirurgie par voie haute	Dr Luka VELEMIR, Nice
<b>16h00</b>	La chirurgie par voie basse	Dr Joël AMBLARD, Arcachon
<b>16h30</b>	Synthèse – conclusion - messages à retenir	Dr Denis SAVARY, Arcachon
<b>17h00</b>	Fin de la session	

### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Étape 1** Non présentielle – questionnaire en ligne du 5 mars au 19 mars 2020
- Étape 2** Présentielle – Samedi 21 mars 2020 de 14h à 17h
- Étape 3** Non présentielle – questionnaire en ligne du 22 mars au 22 mai 2020

# B U L L E T I N D ' I N S C R I P T I O N

**À renvoyer avant le 1<sup>er</sup> mars 2020 à MediGyn Événements – 12 avenue de la Marne – 33520 Bruges**

*Contact : Marie-Odile Francis – +33 (0)6 62 49 12 26 – medigyn.evenements@gmail.com*

Nom : ..... Prénom : .....

Spécialité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....@.....

*(Indispensable pour le suivi et la confirmation de votre inscription)*

N° RPPS *(Obligatoire)* : .....

N° ADELI *(Obligatoire)* : .....

*Nous vous proposons de satisfaire à votre obligation de DPC 2020 avec ce programme DPC présentiel de 3h avec pré et post-tests en ligne. Pour vous inscrire, vous devez remplir et nous retourner ce bulletin d'inscription en indiquant clairement vos numéros RPPS et ADELI.*

**Pour les médecins libéraux :**

Votre pré-inscription se fera par nos soins et vous sera confirmée par mail.

**Suite à votre rattachement à cette session de DPC sur le site de l'ANDPC**, vous recevrez un mail automatique de l'ANDPC (l'organisme financeur). Ce mail (attention, il va parfois dans les « spams ») sollicitant la confirmation de votre inscription comporte un bouton « Oui » sur lequel vous devez IMPÉRATIVEMENT cliquer, à défaut de quoi votre inscription ne sera pas validée.

Vous pouvez également confirmer l'inscription en vous connectant à votre compte mondpc.fr et en cliquant sur l'onglet « Mes DPC ».

Lorsque vous aurez validé votre rattachement à la session choisie auprès de l'ANDPC, votre formation sera bien prise en charge et indemnisée à hauteur de 270 € (dans la limite de votre enveloppe disponible et sous réserve de modification des forfaits 2020 accordés par l'ANDPC).

**Pour les médecins salariés : (> 50% de l'activité)**

Votre inscription définitive est conditionnée au paiement par votre employeur des frais liés au DPC, soit 380 € par médecin. Lors de votre préinscription, merci de bien indiquer les coordonnées de votre employeur.

Votre inscription sera définitive après retour de la facture pro forma signée par votre employeur.



Fédération Nationale des  
Collèges de Gynécologie Médicale  
77 rue des plantes – 75014 Paris

Formation Médicale Continue  
Collège de Gynécologie Médicale  
du Sud-Est  
Numéro d'activité : 93 06 031 32 06  
Numéro d'agrément FMC : 100413

**[www.cgmse.org](http://www.cgmse.org)**